

Mardi 19 mars 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-19

KIT D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le mardi 19 mars 2024 à 10h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Adeline DUMON - Michel KELEMENIS - Clémence PARODI - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
M. Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Mme Chantal EYMEOD a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Mme Virginie PIN a donné sa procuration à Gilles RIPERT

ÉTAIT ABSENTE :

Bénédicte LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 28 février 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2024,

Considérant :

- Que Face à l'urgence climatique, la Drac et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont initié l'opération Transitions en Scènes dès 2023 dans l'objectif d'accélérer la transition écologique du secteur de la culture et d'inciter les professionnels à engager des actions concrètes en faveur de l'environnement,
- Que cette démarche s'appuie notamment sur la publication d'un Pacte régional et de la présentation de 11 engagements écologiques se déclinant par fiches actions,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240319-2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024

- Qu'Arsud est missionné par la Drac et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour proposer un Kit d'accompagnement à la transition écologique, déclinaison opérationnelle des Engagements du Pacte,
- Cette mission d'accompagnement s'appuie sur des services de conseils, de formation, et de prestation, d'ingénierie,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De consolider et déployer l'offre d'accompagnement d'Arsud sur des enjeux de développement durable, de transition écologique et de RSE en direction de tous les professionnels en région,
- Que des acteurs culturels régionaux, quels que soient leurs statuts et formes juridiques, puissent bénéficier de cet accompagnement par les différents services d'Arsud. Un conventionnement sera passé entre Arsud et les bénéficiaires du dispositif, rappelant les grandes lignes du projet,
- Dans cet objectif, de pouvoir renforcer l'offre d'accompagnement en sollicitant et engageant des prestataires et intervenants spécialisés pour co-construire et réaliser des parcours d'accompagnement pour les acteurs culturels et ainsi prendre en charge salaires et rémunérations de différents experts, artistes et intervenants qualifiés d'un plafond maximum de 1 500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire et charges) par intervenant. Plusieurs intervenants pourront être sollicités sur une même opération pour des expertises croisées,
- De prendre en charge les coûts des prestations en liens avec les parcours d'accompagnements d'Arsud,
- De pouvoir refacturer la participation aux frais à chaque structure bénéficiaire, déduction faite de la participation d'Arsud jusqu'à 50%,
- Que le budget prévisionnel annuel maximum consacré à ce dispositif est 50 000 € TTC en coûts directs, ce montant pouvant être revu à la hausse ou à la baisse sous réserve d'information du conseil d'administration,
- De pouvoir engager des dépenses concernant ce dispositif sur le premier trimestre de l'exercice budgétaire 2025, dans l'attente du vote du renouvellement de l'opération et dans la limite d'un quart du budget annuel 2024.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 mars 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20240319-2024-19-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2024